

Bachelier en Agronomie orientation TA option technologique de clinique animalière

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT TCA 01 Pratique animalière - TCA			
Code	AGTV2B01TCA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	55 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne COLLARD (evelyne.collard@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE pratique animalière appliquée à la pratique de l'assistant vétérinaire est une UE importante dans le cursus des étudiants de par son objectif qui est de mobiliser les compétences pratiques des étudiants. Cette UE a pour but de développer les compétences importantes pour des professionnels de soins animaliers. Cette UE va permettre à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques dans les domaines de la zoologie, l'éthologie, l'alimentation, les soins animaliers, l'assistantat vétérinaire, la gestion des locaux à usage animalier... tout en assurant la notion de bien être animal.

La pratique animalière consiste en une période de stage en cabinet/clinique vétérinaire ou dans toute autre structure en lien avec le monde animal, durant laquelle l'étudiant est confronté aux réalités de terrain et du métier d'ASV plus spécifiquement. Des notions théoriques et pratiques d'éthologie et d'écologie seront également développées dans cette UE.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente

Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**

- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche

Compétence TA 6 **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

- TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
- TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
- TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant:

- décrit les notions importantes de physiologie, anatomie, éthologie des animaux présents lors de leur stage
- applique la législation en vigueur et les règles éthiques en lien avec la détention d'animaux et leur bien-être
- applique les notions théoriques du métier de technologue de clinique animalière dans un contexte pratique réel
- respecte les règles de sécurité
- développe ses aptitudes du travail en équipe
- utilise à bon escient et en toute sécurité le matériel mis à sa disposition
- applique les notions d'ergonomie à son travail quotidien
- assure la contention optimale des animaux

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : AGTA2B03, AGTA2B06, AGTV2B04TCA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTV2B01TCAA Pratique animalière - TCA 55 h / 3 C (opt.)

Contenu

Cette UE se déroule sous forme de diverses activités qui sont étalées sur les deux quadrimestres.

- Stage en cabinet/clinique vétérinaire ou autre structure en rapport avec le monde animal, en moyenne de trois à six jours (peut être d'une durée supérieure ou inférieure si accord préalable de la coordination agronomie technologie animalière), afin de découvrir le métier de technicien de clinique animalière ou autre(s) métier(s) en lien avec l'animal.

Ces stages se font sous contrat et sont d'abord soumis à l'accord de l'équipe des professeurs encadrants de technologie animalière avant tout contact avec l'entreprise.

- 1 activité d'observation éthologique après avoir reçu la théorie inhérente à ce domaine, dans la mesure du possible
- 1 activité d'observation ornithologique encadrée par un professionnel
- De(s) TP(s) et/ou conférence(s) et/ou visite(s) spécifiques à l'option

Démarches d'apprentissage

- Stage d'insertion professionnelle et travaux pratiques sous la supervision de personnes de terrain et/ou des professeurs responsables
- Révision des notions théoriques en lien avec le travail pratique demandé.
- Exposé magistral / Conférences
- Présentation powerpoint
- Réalisation d'un travail de synthèse en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

- Conseils et supervision assurés par un professeur ou un professionnel de terrain durant toute la durée du stage et durant les travaux pratiques.
- Le professeur responsable de l'activité pourra être contacté par mail pour toute question.

Sources et références

Les références bibliographiques sont disponibles sur demande.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Livres de références à la bibliothèque et dans la salle TA
- Supports disponibles sur connectED en lien avec les activités

4. Modalités d'évaluation

Principe

La cote de pratique animalière appliquée aux TCA est composée des points suivants :

- Un examen oral composé d'une présentation orale en petits groupes prédéterminés dont les sujets seront définis suite au stage pratique et d'une défense orale au cours de laquelle l'étudiant sera amené à répondre à des questions théoriques en lien avec les activités de l'UE. Cette présentation et défense orale pourront avoir lieu pendant ou en dehors de la session de juin et compteront pour 80 % de la cote finale de l'UE.
- Un travail en éthologie et/ou en ornithologie comptera/compteront pour 20 % de la cote finale de l'UE

Cette UE se déroule sous forme de diverses activités qui sont étalées sur les deux quadrimestres.

La présence à ces séances de travaux pratiques et autres activités est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical dont une copie est envoyée à l'adresse mail du responsable de la partie concernée de l'UE dans les 3 jours ouvrables ainsi qu'au secrétariat.

En cas d'absence non justifiée, un retrait de 10% sur la cote finale par activité manquée sera effectué. Au-delà de 4 absences non justifiées, l'UE sera considérée comme non présentée (PP).

En cas d'absence, justifiée ou non, au stage pratique en immersion professionnelle, l'UE sera considérée comme non présentée.

En cas de comportement non adapté lors d'une de ces activités, une sanction disciplinaire pourra être appliquée par le professeur responsable de l'activité et pourra consister en un retrait allant jusqu'à 20% de points de la cote finale selon la gravité du comportement.

En cas de manquement grave aux consignes mettant en péril la sécurité des personnes, de l'étudiant ou des animaux, le professeur/l'encadrant se réserve le droit d'exclure l'étudiant des travaux pratiques/stages. Dans ce cas, l'étudiant sera considéré comme étant en absence non justifiée pour cette activité.

Au Q3,

En cas d'absence, les activités, les travaux et stages pratiques ne pourront pas être rattrapés en deuxième session (Q3), cette UE sera alors considérée comme non présentée. Par contre, l'examen oral pourra être représenté par l'étudiant en deuxième session (Q3). La note de TJ est figée pour le Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière		0	Rap + Trv	20	Rap + Trv	20
Période d'évaluation		0	Exo	80	Exo	80

Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et remis au secrétariat dans les délais, l'étudiant, s'il souhaite présenter l'examen oral en cours de session, se mettra lui-même en contact avec le professeur responsable pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire et s'il est possible de l'organiser.

Les séances de travaux pratiques devront, si possible, être récupérées avec un autre groupe en concertation avec le professeur encadrant.

En revanche, les activités et stages pratiques ne pourront pas être récupérés.

L'étudiant est soumis au ROI et au règlement spécifique des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).